



**L'esprit
collectif**

COVID-19 : Retour au traitement usuel des autorisations préalables des médicaments

En raison de la situation exceptionnelle en lien avec la COVID-19, SSQ Assurance avait mis en place différentes mesures pour contribuer à la santé des assurés et soutenir le travail des professionnels de la santé.

Dans le but de réduire le nombre de visites médicales non urgentes, tout en maintenant l'accès au traitement pour les assurés, SSQ Assurance avait pris la décision de prolonger toutes les autorisations préalables de médicaments, qui étaient actives au dossier des assurés en date du 1^{er} mars 2020, jusqu'au 1^{er} septembre 2020.

Le pic de la crise étant maintenant passé, nous permettant ainsi d'observer une accessibilité plus grande aux professionnels de la santé, **nous tendons désormais vers un retour à la normale de la conduite de nos affaires. Ce faisant, à compter du 1^{er} septembre prochain, nous revenons au traitement usuel des autorisations préalables des médicaments.**

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec votre chargé de compte.

© 2020 SSQ, Société d'assurance-vie inc. Tous droits réservés.

Ce courriel vous a été envoyé parce que vous avez un lien d'affaires avec SSQ Assurance.

SSQ, Société d'assurance-vie inc. 2525, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 2L2

[Site Internet](#)